Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 035-213502610-20260423-D_2026_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE VALAINS
DU 14 AVRIL 2026

Le 14 avril 2026 à 18 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Le Maire, Sylvain THOMAS.
Sur la convocation qui leur a été adressée par Sylvain THOMAS, le Maire, le 02 avril 2026, convocation publiée le 02 avril 2026.

Étaient présents : 07 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, RUFFAULT Catherine, SOTO Karine, MARTIN Serge, SENECHAL Claire, SOUL Iolann formant le quorum des membres en exercice.
Excusé : 02-LEVIN Floran, COURSIN Eddy
Absentes : Monsieur LEVIN Floran
Procuration : Monsieur COURSIN Eddy a donné procuration à Madame JOURDAN Karine

Travaux Comité des Fêtes

Délibération 2026 – 24

VU la demande faite par le Comité des Fêtes concernant la rénovation du bâtiment en tôle situé sous le chêne à la Basse Haye

VU le devis présenté au Conseil Municipal d'un montant de 989,28€ TTC pour la couverture

VU le devis présenté au Conseil Municipal d'un montant de 1 459,84€ TTC pour le bardage bois

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité avec 7 POUR et 1 ABSTENTION :

-**ACCORDE** une subvention à hauteur de 500€ pour la couverte bac acier

Après délibération, avec 3 POUR 700€ et 4 POUR 730€, le Conseil Municipal à la majorité :

-**ACCORDE** une subvention à hauteur de 730€ TTC pour le bardage bois qui sera versée en 2027

Ces sommes seront inscrites au budget.

Le secrétaire de séance, M. Iolann SOUL

Le Maire, M. Sylvain THOMAS

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte-tenu
De la transmission en Préfecture le 23 avril 2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.